



SNUDI-FO 78

Syndicat National Unifié des Directeurs,
Instituteurs et Professeurs des écoles
des Yvelines

4 place de Touraine 78 000 Versailles

Tél : 01-39.51.23.94

E-Mail : snudifo78@wanadoo.fr

Monsieur le Directeur Académique, Mesdames, Messieurs,
À l'ordre du jour de cette CAPD, figure l'examen des avancements d'échelons.
L'ensemble des représentants du personnel vous avait demandé le report de
l'examen de la campagne de promotion

En refusant à nos collègues la consommation immédiate et intégrale de leurs
mois d'ASA afférents, le ministère a décidé que l'ensemble de loi, décrets et
arrêtés relatifs aux ASA ne s'appliquera pas pleinement cette année, spoliant,
entre autres, nombre de collègues partant à la retraite le 1^{er} septembre 2018.
Une perte de revenu considérable !

Cela s'ajoute aux mesures qui s'appliquent depuis ce 1^{er} janvier. Les
fonctionnaires voient leur traitement à nouveau amputé par :

- Le refus du gouvernement d'augmenter la valeur du point d'indice,
- l'augmentation de la retenue pour pension civile,
- la hausse de la CSG alors que ladite indemnité compensatrice ne prend
en compte que le traitement moyen perçu en 2017,
- le rétablissement du jour de carence,
- l'établissement de la classe exceptionnelle comme grade à accès
fonctionnel et dont la majorité de nos collègues seront exclus,
- les nouvelles conditions d'accès à la hors-classe

sont autant de mesures gouvernementales inacceptables qui paupérisent
l'ensembles des personnels enseignants.

Le gouvernement reste sourd aux légitimes revendications des personnels et
persiste dans ses attaques contre le Statut général de la Fonction publique et
contre tous ses agents. La suppression du statut des cheminots illustre cette
volonté destructrice. Pour préserver l'école publique et son caractère national,
le statut de fonctionnaire d'État des PE, les postes et les diplômes nationaux, le
SNUDI-FO avec sa fédération, la FNEC FP FO, appelle les personnels à la grève

et à la manifestation le 22 mars avec les fonctionnaires et leurs organisations syndicales FO-CGT-FSU-CFTC-CGC et FAFP :

▶ contre les mesures de carte scolaire annoncées pour la rentrée 2018 qui donnent priorité aux dédoublements des CP et CE1 découlant d'annonces gouvernementales démagogiques et qui conduisent à des milliers de fermetures de classes, à la poursuite des suppressions de classes spécialisées, aux fusions d'écoles...

▶ contre la destruction de l'école maternelle par les fermetures massives et la relance des jardins d'éveil municipaux ;

▶ pour le retour à la semaine de 4 jours sur tout le territoire pendant 36 semaines comme cela a déjà été décidé dans 90 % des communes ;

▶ pour le rétablissement de barèmes chiffrés basés essentiellement sur l'AGS, contre l'évaluation des enseignants qui individualise leur déroulement de carrière, instaure le salaire au mérite et l'arbitraire.

L'intransigeance du ministère a sa traduction dans le département. Monsieur le directeur académique, vous indiquez dans la note qui accompagne la circulaire mouvement, qu'elle « *a fait l'objet pour la quatrième année consécutive d'une concertation préalable avec l'ensemble des représentants des personnels enseignants du premier degré des Yvelines* ». Certes, des groupes de travail se tiennent mais sur quelques points, depuis plusieurs années, les demandes des personnels émises par les élus paritaires n'ont pas été prises en compte.

Autre aspect qui nous interpelle, le traitement réservé à quelques écoles qui ont appris par la presse quotidienne qu'elles étaient victimes d'une fermeture de classe. Dans au moins trois circonscriptions, aucune information n'a été donnée à nos collègues confrontés à cette mesure au cours de la préparation de la première phase de carte scolaire. Nous souhaitons que cela ne devienne pas la nouvelle forme de gestion.

Je vous remercie de votre attention.